Syndicat Mixte du
PARC NATUREL REGIONAL
de CHARTREUSE

PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

du mercredi 11 décembre 2024 à 18h30
à ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 26 juin 2024

1. TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE
1.1 Avis du Parc sur les ZAENR
1.2 Déplacements des agents en VAE

2. BIODIVERSITE AMENAGEMENT PAYSAGE
2.1 Mise en œuvre du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
2.2 Convention Rivières Sauvages
2.3 Convention UGA projet tutoré sur le bilan du Conseil scientifique
2.4 Animation des sites Natura 2000 isérois et révision DOCOB
2.5 Participation à la candidature de l'appel à projet Sinapce – projet IMPAKTS

3. AGRICULTURE
3.1 Ronde gourmande
3.2 Convention PAiT

4. TOURISME
4.1 Convention Chartreuse Tourisme
4.2 Convention territoire équestre
4.3 Labellisation PDIPR
4.4 Convention pour la diffusion du cartoguide

5. ADMINISTRATION FINANCES
5.1 Chèques cadeau
5.2 Prévoyance
5.3 Taux de promotion 2025
5.4 Journée de solidarité 2025
5.5 Référent déontologue
5.6 Service civique 2025
5.7 Création d'un poste de gestionnaire comptable et institutionnel à temps complet
5.8 Ouverture du poste de conservateur de la réserve aux agents de cadre B
5.9 Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

6. CULTURE ET PATRIMOINE
6.1 Coups de pouce à manifestations 2025 – Session 1
6.2 Soutien aux sportifs de haut-niveau - 2025
6.3 Rur'Art- Histoires et Palettes

7. SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL
7.1 Convention de mise à disposition

8. POLITIQUES TERRITORIALES
8.1 Fonctionnement du programme LEADER « Entre Lacs et Montagnes » pour l'année 2025

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.
Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Le Président demande validation pour le procès-verbal du 26 juin 2024. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats.

1 – TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

Points présentés par Sophie ROY chargée de mission transition énergétique

1.1 – Avis du Parc sur les ZAENR

Les contributions des communes ont été analysées au prisme de la grille validée en Bureau syndical le 29 avril dernier.

Il est proposé de rendre les avis suivants aux communes :

Merlas : la commune identifie l'ensemble de la commune en ZAENR de solaire PV ainsi qu'en zone d'installations de bois énergie individuelle. Deux parcelles sont identifiées en ZAENR pour l'installation de chaufferie biomasse associée à un réseau de chaleur. Concernant le solaire PV sur bâtiment, le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration architecturale et paysagère. Concernant les installations de bois énergie individuelles, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de sensibiliser les particuliers à l'utilisation performante du bois énergie (qualité du combustible notamment en termes de séchage, utilisation d'appareil performants). Concernant le réseau de chaleur, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de vigilance sur le lieu d'implantation de la chaufferie, et sur l'approvisionnement (local) des ressources énergétiques.

St-Pierre-de-Genebroz : la commune identifie des zones pour installer du solaire PV en toiture de bâtiments existants. le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration architecturale et paysagère.

St Egrève : la commune identifie des zones favorables à du solaire thermique et du solaire PV sur toitures et ombrières, elles sont majoritairement situées hors Parc à l'exception de deux zones (de part et d'autre de la route de Champy) : le Parc formule un avis favorable sur ces ZAENR solaires, avec recommandation d'intégration paysagère et architecturale. Le Parc ne formule pas d'avis sur les ZAENR géothermie car elles sont hors du périmètre Parc. La commune identifie la commune comme zone favorable au bois énergie. Le Parc formule un avis favorable avec réserve pour la ZAENR bois sur le secteur du Néron, site paysager remarquable et à enjeux écologiques (et risques naturels) :
- Sur les fronts visuels externes (flanc ouest du Néron) : sous réserve notamment que l'exploitation du bois énergie n'ait pas d'impact paysager (pas de coupe à blanc / gestion en futaie irrégulière)
- Sur l'entité écologique remarquable (ZNIEFF de type 1) : avis favorable sous réserve de la préservation de la richesse spécifique et de la fonctionnalité écologique des milieux (gestion durable des milieux forestiers)

Par ailleurs, certaines parties de ces ZAENR bois sur le Néron sont situées sur des espaces de « forêt favorable à la biodiversité », plutôt destinées à être en libre évolution : le Parc formule un avis défavorable sur ces zones (qui ne sont par ailleurs pas très accessibles).

Bernin : la commune identifie des zones favorables pour le solaire thermique et PV en toiture et sur ombrière, ainsi que des zones favorables pour la géothermie, pour la mise en place de pompes à chaleur aérothermiques et pour le chauffage bois énergie. Toutes ces zones sont situées en grande majorité hors Parc. Pour les zones le concernant, le Parc formule un avis favorable sur le

solaire thermique et PV en toiture, avec recommandation d'intégration paysagère et architecturale, sauf en zones Aa, Aco, Az où il formule un avis favorable sous réserve de précaution et respect des espèces protégées (chauves-souris en particulier) lors des travaux en toiture pour l'installation des panneaux solaires (entité écologique remarquable et corridor écologique). Concernant les ZAENR situées en zone agricole (solaire, géothermie ou bois), le Parc formule un avis favorable sous réserve de non impact des capacités de production agricole et non artificialisation des terres (pas d'installation au sol).

Barberaz : la commune identifie plusieurs zones favorable à l'installation de solaire PV sur toitures : le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère et architecturale. La commune identifie plusieurs zones de parking pour du photovoltaïque sur ombrières : le Parc formule également un avis favorable avec recommandation d'intégration paysagère et architecturale. La commune identifie plusieurs bâtiments sur lesquels elle indique les sources de chauffage : chauffage au bois ou chauffage géothermie. Sur ces points, le Parc formule un avis favorable avec recommandation de vigilance quant à l'approvisionnement (local) en bois énergie. Enfin, la commune identifie une zone pour du chauffage urbain. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation de vigilance sur le lieu d'implantation de la chaufferie, sur l'approvisionnement (local) des ressources énergétiques.

Anne GERIN demande à quel moment du processus intervient le Parc, car Voreppe est en train d'étudier ses ZAENR.
Sophie ROY répond qu'on peut consulter le Parc à n'importe quel moment. L'accusé de réception à la commune suffit pour la DDT, en tant qu'instance de concertation. Elle précise que très peu de communes ont délibérées avant de concerter le Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider les avis présentés ci-dessus ;***
- ***D'autoriser le président à les transmettre aux communes, et de signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.2 – Autorisation usage de la flotte de vélos à assistance électrique du Parc pour des déplacements domicile – travail et personnels

Le Parc est lauréat d'Avenir Montagnes Mobilités depuis début 2023. Ce programme qui se déroule sur 3 ans (2023-2026) finance des actions pour le développement de nouvelles solutions de déplacements.

Grâce à des financements d'Avenir Montagnes Mobilités et du programme LEADER, le Parc a pu acquérir une flotte de sept vélos à assistance électrique. A la suite de la réception des vélos, les agents ont suivi une formation sur la sécurité et la prise en main des vélos.

Ces vélos ont dans un premier temps pour but de permettre des déplacements professionnels. Suite à diverses sollicitations et afin d'optimiser l'utilisation de la flotte, il a été proposé d'étendre leur usage à des déplacements domicile – travail et personnels.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION
Il est proposé d'autoriser l'usage pour des déplacements domicile – travail ainsi que l'usage personnel des vélos à assistance électrique par les agents.

L’agent pourra réserver un vélo par le biais de l’agenda partagé.

Il est à noter que la responsabilité du Parc n’est pas engagée lors des déplacements domicile - travail et personnels des agents. Les agents devront au préalable à l’utilisation de la flotte de vélos, fournir une attestation de responsabilité civile et signer une charte d’utilisation.

Bernard MICHALLET souligne la nécessité de définir un périmètre d'utilisation des véhicules afin de garantir leur rentabilité.
Sophie ROY précise que les vélos seraient principalement utilisés en Cœur de Chartreuse, c’est pour cela qu’il a été décidé d’élargir leur utilisation à d’autres types de déplacements.

Dominique ESCARON demande d'inscrire dans la charte que l’utilisation des vélos serait interdite lorsqu’il gèle.

Sophie ROY informe que le Parc a été accompagné par Natura Vélo pour la formation des agents à l’utilisation des vélos. Elle ajoute que cette démarche est expérimentale, peu courante sur d'autres territoires, mais qu'une procédure serait mise en place pour gérer la flotte de vélos.

Dominique ESCARON insiste sur le fait que les vélos devraient être mis à disposition de façon occasionnelle et non permanente.
Sophie ROY confirme que l'utilisation serait limitée à un mois non renouvelable, avec la possibilité que les règles évoluent.

Véronique MOREL demande s’il y aura une priorisation pour la réservation des vélos.

Sophie ROY précise que, bien entendu, l’usage professionnel serait prioritaire par rapport à l’usage personnel.
Elle ajoute qu’il n’y aurait pas de problème d’avantage en nature, car ces vélos ne sont pas considérés comme des véhicules de fonction.

Stéphanie BREYTON se demande si les vélos seront disponibles pour les particuliers. Sophie ROY confirme que oui, et précise que la flotte de vélos sera certainement mise à disposition.

Céline BURLET s'interroge sur la manière dont les vélos ont été financés. Sophie ROY répond qu'ils ont été achetés grâce à des financements de l'État et de LEADER.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D’autoriser les déplacements domicile travail avec les vélos de service ;***
- ***D’autoriser pour les agents l’usage des vélos de service pour des déplacements personnels ;***
- ***D’autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

Points présentés par Laure BELMONT chargée de mission biodiversité, aménagement et paysage

2.1 – Mise en œuvre d’un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

En 2025, conformément aux engagements inscrits dans sa charte (mesures 1.2.1 et 2.2.1) et dans sa stratégie biodiversité, le Parc a voulu se doter d’un nouvel outil pour améliorer les connaissances sur la

biodiversité de son territoire, associer et sensibiliser le grand public sur cette thématique et améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la planification du territoire. Il s'agit des **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**.

Le projet consiste à lancer un premier ABC pour une durée de **3 ans (2025-2028)**, sur **15 communes** qui se sont portées volontaires (***annexe 1***).

OBJECTIFS
Cet Atlas de la Biodiversité Communale aura pour objectifs de :

- **lancer une dynamique collective** avec des communes volontaires et inscrire dans la durée cette démarche de collaboration et d'appropriation des enjeux de biodiversité à l'échelle communale et intercommunale ;
- **améliorer les connaissances naturalistes** (inventaires de la faune et de la flore, cartographie des habitats…) et les harmoniser à l'échelle du Parc ;
- **associer et sensibiliser le grand public** (citoyens et scolaires) à travers des inventaires et enquêtes participatifs, des sorties grand public, des chantiers participatifs, des interventions scolaires (Aire Terrestre Educative par exemple),…
- **associer les acteurs socioprofessionnels du territoire** (associations, indépendants, agriculteurs, forestiers, entreprises, etc.), impliquer les élus et les agents techniques des communes participantes et leur apporter un accompagnement et une expertise sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces;
- **partager et valoriser les résultats de l'ABC** et les actions en faveur de l'environnement d'ores et déjà engagées par les communes et rédiger des plans d'actions avec la définition de secteurs à enjeux pour que ceux-ci puissent être pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets du territoire.

Toutes les missions seront **coordonnées par le Parc** via la création d'un poste de chargé de projet sur toute la durée de celui-ci. Les nombreux inventaires, chantiers et animations proposés seront réalisée par le Parc grâce au recrutement de renforts (chargés d'études, service civique) et la mobilisation de plusieurs agents du fait de la transversalité des activités proposées. Ils seront aussi réalisés par les nombreuses associations, experts et éducateurs du territoire qui seront fortement impliquées dans le projet.
Ce projet est possible grâce à un appel à projet proposé par l'**Office Français de la Biodiversité (OFB)** qui le finance à hauteur de 80 %. La somme restante sera, dans ce cas, financée par les 15 communes volontaires à hauteur de 4 500 € chacune. La réponse à l'appel à projet aura lieu en **mars 2025**.

PLAN DE FINANCEMENT
L'animation et les actions entre 2025 et 2028 font l'objet du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Charge de personnels spécifiques	190 000 €	OFB	260 000 €
Autres charges de personnels	80 000 €	Communes (15)	67 500 €
Prestations (inventaires, animations…)	127 500 €	Autofinancement	80 000 €
Frais de déplacement	3 000 €		
Communication	7 000 €		
Total	**407 500 €**	**Total**	**407 500 €**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix): 39
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 3 (Véronique MOREL, Dominique ESCARON, Stéphanie BREYTON).

2.2 – Convention de co-portage du label « Rivières Sauvages » entre le SIAGA, Réciprocité Guiers et le Parc naturel régional de Chartreuse

Le 27 juillet 2019, la rivière du Guiers mort obtient le label « Sites Rivières Sauvages ». La labellisation concerne le tronçon amont (sur 12,025 km), c'est-à-dire de la source au site de Fourvoirie. Le label Site Rivières Sauvages est un outil de conservation des rivières. Non législatif, il reconnait à la fois la naturalité exceptionnelle d'un cours d'eau et l'engagement des gestionnaires locaux volontaires pour le préserver, en harmonie avec les activités de la vallée.
Ce label a permis de récompenser les acteurs du territoire pour la gestion exemplaire de la rivière. Le travail de concertation du premier cycle de labellisation (2019-2024), a permis d'aboutir à la réalisation de nombreuses actions (arasement de seuils, méthode expérimentale d'éradication de la Renoué du Japon, suivi scientifique du cincle plongeur, suivi participatif de la qualité de la rivière, étude et caractérisation des refuges thermiques, restauration de pont patrimonial, etc.).

OBJET DE LA DECISION

Dans le cadre du renouvellement du label « Site Rivières Sauvages », le Parc naturel régional de Chartreuse, le SIAGA et l'Association Réciprocité Guiers ont convenu d'un partenariat sous forme de convention de co-portage. Ce co-portage a pour objectif de mutualiser les moyens, les compétences et les responsabilités dans la gestion et la préservation de la rivière labellisée. Le label est stratégique pour la valorisation du territoire et pour la promotion des pratiques durables, mais sa gestion partagée nécessite une coordination rigoureuse entre les parties prenantes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la convention entre les trois structures : SIAGA / Association Réciprocité Guiers / PNR de Chartreuse***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que les avenants.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.3 – Convention UGA projet tutoré Master CCST

Le Conseil scientifique du Parc de Chartreuse, instance non obligatoire mais fortement conseillée, existe depuis 1999. Il a fusionné avec le Conseil scientifique de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse en 2020 pour devenir le Conseil scientifique commun (CSC) au Parc et à la Réserve. Un important renouvellement de gouvernance s'est opéré : création d'une co-présidence, d'un bureau, d'un règlement intérieur et d'une feuille de route 2020-2025, en lien avec un mandat des 17 membres du CSC pour 5 ans.
2025 étant la dernière année de ce mandat, le CSC souhaite réaliser un bilan des actions du Conseil scientifique, bilan rétrospectif remontant au-delà de 2020.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Afin de réaliser un bilan des actions du Conseil scientifique, il est proposé de faire appel à des étudiants du Master Information-communication / Parcours Communication et culture scientifique et technique (CCST) de l'Université Grenoble Alpes (UGA). Ils interviendront en 2025 dans le cadre d'un projet tutoré : travail collectif de 4 étudiants sur 4 mois encadré par 3 enseignants du Master CCST, par la co-présidente du CSC et par la responsable de la mission biodiversité, animatrice du CSC. Il leur sera demandé de :

- Réaliser des enquêtes et des entretiens auprès d'anciens membres du Conseil scientifique, agent et élus du Parc ;
- Faire des recherches en archives ;

- Synthétiser et vulgariser les travaux, avis, recherches conduites par les membres du CSC dans le cadre du Conseil scientifique du Parc ;
- Proposer et mettre en forme des livrables pédagogiques et communicants (page internet, capsules sonores et/ou vidéos, livret bilan, exposition...)

Il leur sera enfin proposé de participer à un temps fort d'exposition et de partage des actions des membres du CSC lors d'un événement public.

Pour cela, le Parc est amené à signer avec l'UGA une convention de partenariat, assorti d'un versement de 800 € (pour les frais de déplacement et autres dépenses liées au projet).

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Convention de partenariat UGA	800,00 €	Parc de Chartreuse	800,00 €
Total	**800,00 €**	**Total**	**800,00 €**

Laure BELMONT rajoute qu'il y aura une restitution du bilan lors de la fête des 30 ans du Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la convention de partenariat avec l'UGA,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.4 – Animation des sites Natura 2000 isérois et révision DOCOB

Animations et actions 2025 des sites Natura 2000 isérois

La Région Auvergne Rhône-Alpes étant maintenant en charge de Natura 2000, en lieu et place de l'Etat, une convention de gestion a été signée pour une période de 3 ans (2024-2026). Au travers de cette convention, la Région s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).
L'animation et les actions pour 2025 font l'objet du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Animation et actions	39 500 €	Région auvergne Rhône Alpes	39 500 €
Total	**39 500 €**	**Total**	**39 500 €**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Révision du DOCOB du site Natura 2000 Herretang

La gestion d'un site Natura 2000 repose sur un document de gestion appelé Document d'Objectif (DOCOB). Sur le site Natura 2000 des Marais tourbières de l'Herretang, le DOCOB en vigueur date de 2008. Il convient de le réviser.

Le site Natura 2000 des Marais Tourbières de l'Herretang présente une multitude d'enjeux liés au caractère naturel et humide mais également agricole des lieux. La révision du DOCOB passera par des études d'amélioration de la connaissance tant sur les habitats, la flore que le fonctionnement hydrologique du site.

La révision du DOCOB de l'Herretang sur 2025/2026 fera l'objet du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation et actions	31 645 €	Région Auvergne Rhône Alpes	31 645 €
Total	**31 645 €**	**Total**	**31 645 €**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.5 – Participation à la candidature de l'appel à projet Sinapce – projet IMPAKTS

L'appel à manifestations d'intérêt (AMI) Sinapce (Projets de recherche sur les activités humaines en aires protégées) est proposé par l'OFB. Le Parc est associé au projet IMPAKTS : IMPacts des Activités humaines sur les milieux KarsTiques et Souterrains. Ce projet vise à améliorer la préservation des milieux karstiques en France en répondant à des besoins pressants des différents acteurs d'aires protégées, à savoir la définition de l'état de conservation de ces milieux, la caractérisation des impacts des activités humaines sur la biodiversité souterraine, l'eau et la géodiversité, ainsi que l'identification de solutions concrètes pour favoriser des pratiques anthropiques plus vertueuses.
IMPAKTS est porté par l'IFREEMIS (Institut de Formation, de Recherche et d'Expertise En Milieux Souterrains et associe de nombreux partenaires (Fédération des CEN, RNF, fédération du tourisme et patrimoine souterrain, Edytem (Université Savoie Mont-Blanc), CEN AURA, LPO AURA, PNR Vercors, PNR Chartreuse, PNR Haut-Jura, CPEPESC Franche-Comté).

Le projet IMPAKTS ayant été retenu lors de l'AMI (11 sur 34), il s'agit désormais de répondre à l'appel à projet (AP, seulement 4 projets seront retenus sur 11). Le budget total du projet, pour une période de 3 ans, se monte à 281 250 €, dont 80% financés par l'OFB et 20% d'autofinancement réparti sur chaque partenaire.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION
Actions prévues dans le projet IMPAKTS et participation du Parc :

1. Renforcer et adapter EvalCav, outil méthodologique de description et d'évaluation des cavités ; identifier et prioriser les sites pilotes - participation PNRC : 1 jour.
2. Co-construction et application de protocoles de mesure des impacts sur la biodiversité souterraine et d'interface, la ressource en eau et la géodiversité sur les sites pilotes - participation PNRC : 2 jours pour application de la méthodo simplifiée.
3. Validation de la méthodologie EvalCav 2.0 et autres réunions : total de 4 jours pour le

PNRC.

4. Centralisation des résultats dans une base de données à construire par CEN AURA et LPO AURA.
5. Développement, fonctionnement et maintenance des outils numériques nécessaires à la collecte et l'exploitation des données (réalisation par prestataire externe)
6. Diffusion de la connaissance acquise, de la méthodologie EvalCav 2.0 et des solutions concrètes de gestion proposées : participation PNRC : relecture notice méthodo : 0.5 jour
7. Formations des gestionnaires d'espaces naturels protégés, des spéléologues... pour acquérir et produire de la connaissance et utiliser EvalCav 2.0. Participation PNRC : 1 jour.

L'intérêt pour le Parc est lié à l'importance des milieux souterrains et karstiques du territoire. Cet outil pourra être utilisé dans le cadre de différents projets : évaluation de la fréquentation et suivi des grottes de Saint-Christophe, des milieux souterrains de la Réserve des Hauts de Chartreuse, du projet de labellisation Rivières Sauvages souterraine du Guiers mort...

BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Participation responsable mission BAP (8.5 jours + couts de structure)	4250,00 €	Parc (autofinancement)	850,00 €
		OFB	3400,00 €
Total	**4250,00 €**	**Total**	**4250,00 €**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la participation et la part d'autofinancement du Parc au projet IMPAKTS,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – AGRICULTURE

Points présentés par Dominique ESCARON, Président

3.1 – Ronde Gourmande 2024

Le Parc naturel régional de Chartreuse, en partenariat avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges et la Ville de Chambéry, organise la Ronde Gourmande qui se tiendra les 20, 21 et 22 décembre dans les salles du Chambéry Savoie Stadium.

Après une année d'absence l'évènement revient, avec un changement de lieu dû aux travaux entrepris au Manège. Les exposants habitués de l'événement ont souffert de la non-tenue de l'évènement en 2023. Il s'agit pour nombre d'entre eux du meilleur chiffre d'affaire de l'année.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Ce traditionnel marché de Noël, où les producteurs et créateurs des Massifs des Bauges et de Chartreuse s'invitent en ville, est une formidable occasion de tisser un lien avec notre ville-porte commune : Chambéry. Au total ce sont près de 65 exposants, artisans, producteurs et créateurs qui participent à l'évènement.
A noter, la Ville de Chambéry met à disposition les locaux a un tarif très accessible permettant ainsi que l'évènement s'autofinance, et participe également à la communication de l'évènement.

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Location du lieu	2 440 €	Inscriptions pleines	6 600 €
Décoration	100 €	Inscriptions prix Comité Communication	400 €
Inauguration	350 €		
Communication Presse	1 050 €		
Communication Radio	1 800 €		
Impressions	900 €		
Graphisme	360 €		
Total	**7 000 €**	**Total**	**7 000 €**

Dominique ESCARON rappelle la date de l'inauguration qui est le samedi 21 décembre à 9h.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'assurer l'organisation de la Ronde Gourmande 2024,***
- ***D'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Agriculture et l'Alimentation à signer tout document se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix): 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 – Convention Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise

Les 10 membres du PAiT de la grande région grenobloise sont engagés dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé niveau 2 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, depuis septembre 2020.

Le PAiT fédère les différents acteurs autour des questions de l'agriculture et de l'alimentation, dans le but de déployer un système alimentaire territorial durable. Dans cette perspective, il a participé à mettre en œuvre divers projets : le Mois de la transition alimentation, les formations pour une restauration collective durable, un observatoire de l'agriculture et de l'alimentation, une rencontre sur l'eau en agriculture, un partage d'expériences sur les politiques foncières, d'installation, …

Un travail sur les enjeux et la vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation à horizon 2050 a été effectué avec l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire du PAiT.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La labellisation PAT (niveau 2) est valable jusqu'en septembre 2025. Le comité de pilotage du PAiT propose de renouveler cette labellisation, dont les critères ont été précisés par les services de l'Etat et sont :
- Une démarche collective et concertée, avec engagement des partenaires (délibération d'intention des instances de chaque territoire à prévoir) ;
- Une transversalité de la démarche (articulation avec les PCAET, contrats locaux de santé, …), la coopération inter-PAT ;
- Un diagnostic partagé, le bilan des 5 ans de labellisation 2020-2025 ;
- Un plan d'action qui devra comprendre au moins une action dans chacune des thématiques de l'économie alimentaire, de la justice sociale, de l'éducation alimentaire auprès des jeunes, de la restauration collective ;
- L'association de l'Etat (DRAAF, DDT) aux instances de pilotage ;
- L'obligation d'avoir au minimum 1 ETP de coordination du PAT sur les 5 ans de la labellisation.

Dans la continuité de la coopération inter-territoriale existante depuis 2020 et pour répondre à la demande de renouvellement de la labellisation PAT de l'Etat, les partenaires du PAiT s'entendent sur la poursuite de la démarche du PAiT autour des 8 orientations définies en commun :

1 - Promouvoir pour tous une alimentation de qualité, à faible niveau d'intrants, «saine, sûre et durable». Lutter contre la précarité alimentaire en permettant à tous les publics d'accéder à des produits sains et locaux.
2 - Augmenter fortement l'autonomie alimentaire : Produire davantage localement ce qui manque, développer la consommation locale des citoyens et des collectivités, avec une implication des acteurs de la transformation et distribution.
3 - Conserver le dynamisme du secteur agricole, en nombre de fermes et d'actifs agricoles.
4 - Préserver le foncier agricole (lutte contre l'artificialisation et la consommation masquée des terres agricoles).
5 - Maintenir l'élevage bovin sur le territoire, en favorisant les systèmes herbagers, races rustiques, pratiques extensives… avec un enjeu fort et spécifique au territoire sur la préservation de l'élevage en montagne.
6 - Suivre des objectifs d'évolutions vertueuses des pratiques agricoles en réponse au fort enjeu écologique et sanitaire : ambition notable vers le bio, développement des pratiques agroécologiques et alternatives pour l'ensemble de l'agriculture.
7 - Développer l'autonomie et la résilience de l'agriculture : autonomie alimentaire, autonomie fourragère, autonomie de fertilisation… prendre en compte le risque de raréfaction de la ressource en eau.
8 - Envisager le développement des énergies renouvelables avec priorisation des usages de la biomasse : alimentation humaine, puis alimentation des animaux, puis éventuellement production d'énergie (méthanisation) ou de matériaux « biosourcés ».

Pour ce faire, les partenaires s'engagent à soutenir collectivement :
- La création d'un poste de coordinateur du PAiT à plein temps sur 5 ans, à partir de début 2025 (estimation à hauteur de 45 000 € / an),
- La mobilisation d'une enveloppe financière dédiée aux actions communes (estimation à hauteur de 25 000 € / an).

Le poste de coordinateur et les actions communes sont portés administrativement et financièrement par GAM pour le compte du PAiT conformément aux modalités définies dans la convention.

BUDGET PREVISIONNEL

Partenaires	Répartition en %	Répartition en €, à titre indicatif
Grenoble-Alpes Métropole	46.7%	32 743 €
Ville de Grenoble	16.5%	11 554 €
CC Le Grésivaudan	10.7%	7 466 €
CA Pays Voironnais	9.9%	6 900 €
PNR Chartreuse	5.5%	3 838 €
CC St-Marcellin Vercors Isère	4.7%	3 258 €
PNR Vercors	4.4%	3 046 €
CC du Trièves	1.1%	743 €
Chambre d'agriculture de l'Isère	0.4%	263 €
Espace Belledonne	0.3%	189 €
Total	**100**	**70 000.00 €**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider la participation financière du Parc naturel régional de Chartreuse au Projet Alimentaire interTerritorial,***

- ***D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – TOURISME

Points présentés par Bertrand PICHON-MARTIN Vice-président délégué à l'attractivité du territoire, au tourisme et à l'économie

4.1 – Convention Chartreuse tourisme

Le Parc de Chartreuse participe, depuis sa création, au fonctionnement et à la réalisation d'opérations de l'association Chartreuse tourisme en lui allouant des moyens financiers et matériels.
Chartreuse tourisme est l'association de communication, promotion et commercialisation de la Destination Chartreuse. Le Parc et Chartreuse tourisme sont les seules structures dont le périmètre d'intervention touristique couvre l'intégralité du massif.

En 2022, une convention triennale a été signée pour stabiliser le budget associatif. Un bilan de cette convention et des actions mises en œuvre par Chartreuse tourisme a été présenté au bureau syndical le 26 juin 2024. Cette rencontre a été l'occasion de saluer le travail mené par l'association et d'échanger sur l'évolution des métiers de la promotion touristique dans un contexte de hausse de la fréquentation.

Toutefois, au regard des contextes budgétaires actuels, le Parc de Chartreuse ne souhaite pas s'engager sur une durée aussi longue et propose de revenir à une convention annuelle.

PROPOSITION DE DECISION
Il s'agit de signer une convention entre le Parc et Chartreuse tourisme au titre de l'année 2025. Cette convention porte sur une participation financière de 50 000 € pour la mise en œuvre de plusieurs actions de Chartreuse tourisme et sur la mise à disposition de locaux.

Les opérations soutenues porteront sur : les relations presse, l'outil de commercialisation open system, la conception diffusion d'outils de communication print et numérique et une partie du poste d'animateur numérique.

Dominique ESCARON félicite l'équipe pour leur excellent travail, comme toujours.
Bertrand PICHON-MARTIN informe que Chartreuse tourisme a relancé la journée des chartroussins (acteurs touristiques du territoire) et la journée des professionnels des offices de tourisme, pour une meilleure connaissance du territoire, et pour créer une bonne dynamique d'animation.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la convention d'objectifs avec Chartreuse Tourisme au titre de l'année 2025,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 38
Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN)

4.2 – Convention territoire équestre

CONTEXTE
En 2022 le Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé dans la structuration d'itinérances en Chartreuse : pédestres, équestre et vélo. Pour travailler la filière équestre, le Parc a mobilisé l'expertise de l'association Isère Cheval Vert, avec le soutien des Départements Isère et Savoie. Si la mission confiée portait à l'origine sur une étude d'opportunité, engagée sur une partie du massif, force est de constater que les retours terrains ont été favorables, tant en matière d'itinéraires accessibles, d'hébergeurs prêts à accueillir des cavaliers et leur monture, et l'intérêt de plusieurs EPCI pour entrer dans la démarche.
Pour concrétiser l'opération, le plan régional pour la filière équine a été mobilisé pour mettre en œuvre le balisage équestre sur les itinéraires retenus, et aménager des équipements types haltes équestres, portillons de franchissement des barrières d'alpage, ou encore décliner les topoguides supports à la découverte des itinérances du massif.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION
Pour ancrer la démarche auprès des acteurs du territoire et notamment des hébergeurs, il est proposé d'entrer dans le label territoire de tourisme équestre. L'entrée dans ce label passe par la signature d'une convention entre le PNR et Isère Cheval vert, dans laquelle :
Isère cheval vert s'engage, pour les hébergeurs de Chartreuse (Isère et Savoie) adhérents aux offices de tourisme de la destination à :

- Assurer une visite conseil en vue de la validation de leur offre
- Intégrer ces hébergeurs dans le réseau de gîtes équestres de l'Isère
- Remettre à ces hébergeurs un panonceau signifiant leur appartenance au réseau
- Mettre à jour la fiche APIDAE avec les éléments spécifiques liés à l'accueil des cavaliers
- Mettre en avant ces hébergeurs sur le site web : www.isere-cheval-vert.com et dans le cartoguide « itinéraires et gîtes équestres de l'Isère » édité par ICV chaque année
- Annuler la cotisation des hébergeurs
- Mettre en avant le logo du Parc et de Destination Chartreuse sur son site internet et sur le cartoguide « Itinéraires et gîtes équestres de l'Isère »
- Fournir au PNR une plaque avec le logo « territoire de tourisme équestre » et le contenu de la charte graphique pour affichage dans les locaux et sur les documents de promotion
- Co-organiser avec le PNR un évènement lors de la signature de la convention et un temps d'échange annuel avec les acteurs de la filière en Chartreuse (bilan, perspectives).

Le Parc de Chartreuse s'engage à :

- Contribuer à hauteur de 500€ (montant défini pour les territoires de plus de 40 communes)
- Afficher un lien vers le site Internet de Isère Cheval vert sur son site Internet

La convention est signée pour l'année 2025 ; elle sera reconduite par avenant, au minimum sur trois ans, soit jusqu'à fin 2027.

Marc DEPINOIS demande s'il y a une estimation de la fréquentation de la clientèle équestre .
Bertrand PICHON-MARTIN répond que l'objectif de la démarche est d'augmenter le nombre d'hébergements et de développer les activités, dans le but de faire croître la capacité d'accueil. Il précise que la structure Isère Cheval Vert nous permettra de mieux comprendre et appréhender la filière équestre, un travail de fond étant déjà en cours.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la convention avec Isère Cheval vert,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que les avenants.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.3 – Mise à jour labélisation réseau PDIPR – Isère/Savoie

CONTEXTE
La randonnée pédestre est la 1ère activité de pleine nature pratiquée en Chartreuse. Elle s'organise sur un réseau de 1500 km inscrits aux PDIPR d'Isère et Savoie. 50% du réseau est géré par le Parc en partenariat avec les EPCI et avec le soutien du Département de l'Isère.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION
Il s'agit d'actualiser le réseau PDIPR en Chartreuse notamment sur les secteurs dont le Parc s'est vu confié la gestion par le Département de l'Isère (EPCI du Voironnais, Le Grésivaudan et Cœur de Chartreuse).

Désinscription au PDIPR des tronçons suivants : 5,33 km

Saint-Pierre-de-Chartreuse
- Charmant Som : - 380 m
- Pont de la Laiterie – Bois du Ban : - 450 m
- Vallon du Monastère : - 2 300 m
- Porte de l'Enclos : - 320 m
- Grand Som par le Racapé : - 300 m
- Col de la Saulce : - 347 m

Entre-deux-Guiers :
- Centre-bourg : - 223 m

Les Echelles
- Centre-bourg : - 1010 m

Inscription au PDIPR des tronçons suivants : 7,456 km

Saint-Pierre-de-Chartreuse
- Charmant Som : + 160 m
- Vallon du Monastère : + 4 000 m
- Porte de l'Enclos : + 340 m
- Col de la Saulce : + 576 m
- Patassière : + 270 m
- ENS Col de Coq : + 300 m

Entre-deux-Guiers
- Centre-bourg : + 520 m

Les Echelles
- Centre-bourg : + 1290 m

Différentiel : + 2.126 km dont 80% concernent le Vallon du Monastère de la Grande Chartreuse. L'évolution donnée au réseau sur ce secteur est le résultat d'échanges menés dans le cadre de Forêt d'exception. Les autres évolutions permettent de valoriser les centres bourgs et les commerces et services.

Artur FATELA précise que l'on doit délibérer car le Parc est gestionnaire du PDIPR pour le compte du Département, les communes doivent délibérer également.
Le Parc assure les liens de connexion entre les réseaux de sentiers.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver les modifications apportées au réseau PDIPR en Chartreuse,***

- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.4 – Convention pour la diffusion du cartoguide « Promenades et randonnées en Chartreuse »

CONTEXTE
La randonnée pédestre a la réputation d'être la 1ère activité pratiquée en Chartreuse. Elle s'organise sur un réseau de 1500 km inscrits aux PDIPR d'Isère et de Savoie.

En Isère – hors secteur métropolitain - le Département confie la gestion du réseau au Parc. Cette mission comprend l'entretien, le balisage, la signalétique et la promotion de ces sentiers. Le Parc organise son intervention avec les EPCI du Voironnais, du Grésivaudan et de Cœur de Chartreuse.

En termes de promotion, chaque EPCI ou presque dispose d'un outil de promotion dédié à la randonnée. Garant de la Destination Chartreuse, le Parc fait le choix d'éditer un cartoguide à l'échelle du massif. Le nouveau cartoguide vient d'être édité en 2024 avec une mise à jour conséquente en termes de périmètre (intégration de la CCLA et nouvelles communes), de messages de sensibilisation, de valorisation des nouvelles itinérances, …

Le Parc s'appuie sur l'association Chartreuse tourisme pour assurer la diffusion de cet outil.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION
L'opération porte sur la convention de mise en dépôt-vente du cartoguide entre le Parc de Chartreuse et Chartreuse tourisme.
Chartreuse tourisme assurera la diffusion des cartoguides dans les offices de tourisme du massif et autres points de vente qu'elle jugera pertinents. Chartreuse tourisme assurera la vente en direct de certains cartoguides via la boutique numérique « Destination Chartreuse ».
Les cartoguides restent propriété du Parc jusqu'à leur vente effective. Le prix public est fixé à 8 € TTC, 4 € reviendront à Chartreuse tourisme pour tout exemplaire vendu par l'association ou ses partenaires revendeurs.

La carte simplifiée est pour partie en numérique sur le site Destination Chartreuse.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la convention de mise en dépôt-vente du cartoguide avec Chartreuse Tourisme,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN)

5 – ADMINISTRATION FINANCES

Points présentés par Céline DOLGOPYATOFF BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration, aux finances et à la communication.

5.1 – Chèques cadeaux au personnel

RAPPEL
Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

PROPOSITION
Il est proposé, pour 2024, d'attribuer aux agents du Parc, présents au 31 décembre 2024 et au prorata de leur temps de présence, des bons d'achat d'un montant maximum de 190 €, ainsi qu'aux agents saisonniers.

- *Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique*
- *Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,*
  Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'attribuer des bons d'achat d'une valeur maximale de 190 € pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.2 – Adhésion à la convention de participation au contrat-groupe de prévoyance proposée par le CDG38

CONTEXTE
A partir du 1er Janvier 2025, les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire « prévoyance » (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès) pour un montant minimum de 7 € brut mensuel.

Le Comité Syndical du Parc de Chartreuse, en date du 13 mars 2024, a donné mandat au CDG38 de consulter divers organismes.

Le CDG 38 propose un nouveau contrat groupe qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025, pour une durée de six ans, le prestataire retenu étant le groupement COLLECTEAM – ALLIANZ Vie.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation proposée par le CDG38.
Il revient ensuite à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe «prévoyance» sans questionnaire médical et sans délai de stage.

Participation financière de l'employeur

Par délibération du 11 Juillet 2024, le conseil d'administration du CDG38 a décidé, à l'unanimité, de préconiser aux employeurs de tendre, si possible, vers un montant de 26 € brut mensuel, sachant que l'aide financière mensuelle doit être au minimum de 7 € brut.

Garanties proposées et montant des cotisations associées

Pour rappel, les garanties proposées correspondent à celles figurant dans l'accord national du 11 juillet 2023 signé entre les associations représentatives des employeurs de la FPT et les organisations syndicales nationales. Elles sont détaillées ci-dessous, pour les employeurs de moins de 1 000 agents :

GARANTIES	PRESTATIONS	TAUX DE COTISATION
REGIME DE BASE : INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL / INVALIDITE PERMANENTE		
Incapacité temporaire de travail (1)		2,05 %
Maintien de salaire	90 % du traitement de référence mensuel net à compter du passage à demi-traitement	
Invalidité permanente (1)		
Taux retenu par la CNRACL ≥ 50 % ou 2ème / 3ème catégorie CPAM ou IPP ≥ 66 %		
Versement d'une rente	90 % du traitement de référence mensuel net	
Taux retenu par la CNRACL < 50 %		
Versement d'une rente	Montant de la rente percue pour un taux CNRACL < 50 % x taux d'invalidité CNRACL / 50 %	
OPTION 1 : MAINTIEN DU RI EN INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL		
Maintien du RI étendu au plein traitement du CLM, CLD et CGM	90 % RI net	+ 0,20 %
OPTION 2 : PERTE DE RETRAITE CONSECUTIVE A UNE INVALIDITE PERMANENTE (uniquement au choix de l'agent CNRACL)		
Versement d'un capital	50 % du PMSS (2) par année d'invalidité	+0,50 %
OPTION 3 : DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA)		
Versement d'un capital	100 % traitement de référence annuel brut	+0,30 %

La prestation garantissant le maintien du régime indemnitaire, dans le cadre du régime de base, intervient à compter du passage à demi- traitement de l'agent et vient en complément et/ou à défaut du versement du régime indemnitaire par la collectivité. Le complément indemnitaire annuel (CIA) est exclu de la garantie prévoyance.

Les taux de cotisation sont identiques quel que soit l'âge des agents. L'adhésion intervient sans questionnaire médical, ni délai de carence.

Véronique MOREL demande ce que cela représente comme budget pour le Parc.
Artur FATELA répond que le cout est de 5 000 € pour le Parc.
Tous les agents qui disposaient d'un contrat de prévoyance à la MNT ont dû le résilier.

Considérant l'intérêt de proposer aux agents une couverture prévoyance de qualité et solidaire,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1er janvier 2025 ;***
- ***D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;***
- ***De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 27 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation ;***
- ***L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés ;***
- ***D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion du Syndicat Mixte à la convention de participation pour la prévoyance, y compris les avenants.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.3 – Ratio de promotion pour 2025

CONTEXTE

La loi du 19 février 2007 a remplacé les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné par la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2025 ;***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.4 – Journée de solidarité 2025

CONTEXTE

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée et à la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution prévue au 1° de l'article 11 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour les employeurs.
Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du Comité Social Territorial.

PROPOSITION DE DECISION

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie selon les modalités fixées par l'autorité.

Avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17/09/2024,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.5 – Désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38 aux employeurs affiliés

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, afin de prévoir que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local.

Le CDG 38 propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle.

La saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre du Comité syndical pour une question le concernant. Celle-ci pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :

- Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 9 Allée Alban Vistel, 69110 SAINTE FOY LES LYON, avec la mention « CONFIDENTIEL »,

- Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès).

Les réponses seront formulées par écrit à l'élu ayant formulé la demande.

Ce conventionnement et cette désignation prennent effet le 1er janvier 2025, et ils pourront être remis en cause à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG 38 avec un préavis de trois mois.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention proposée par le CDG 38, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu »,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39

Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.6 – Service civique

CONTEXTE
Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.
Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.
L'agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.
Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.
Le Parc dispose d'un agrément valable jusqu'au 24 septembre 2025 – date maximale de démarrage des missions. Une prolongation de l'agrément sera sollicitée auprès du référent départemental.

DESCRIPTION

Mission : Biodiversité

Titre du service civique : Sensibilisation aux enjeux environnementaux

Le Parc naturel régional de Chartreuse prévoit de recruter un jeune durant 6 mois à raison de 35 heures hebdomadaires dans les domaines d'intervention suivants :

- domaine principal : environnement
- domaines secondaires : éducation pour tous, culture et loisirs et solidarité (liens sociaux).

Contexte et objectifs : Le Parc de Chartreuse est animateur du site Natura 2000 du Charmant Som situé en majeur partie en forêt domaniale de la Grande Chartreuse, et est coporteur du Label Forêt d'Exception. Le site du Charmant Som est un site facile d'accès qui connaît une très grande fréquentation. Il est nécessaire d'améliorer l'accueil et la sensibilisation sur le site afin de garantir sa préservation. De plus, la présence du Guiers Mort, labellisé Rivières Sauvages en 2019, implique une protection et sensibilisation accrue afin de protéger cette rivière patrimoniale, préservée qui hébergent des populations animales et végétales abondantes et variées.

La mission cible en particulier des actions avec le grand public et les enfants. Elle consiste à reconnecter les personnes avec la nature en les sensibilisant aux enjeux environnementaux.

Dans le cadre de ce projet, la personne pourra accomplir une mission d'intérêt général :

- En contribuant à la création et au renforcement de liens sociaux autour des milieux naturels et de la biodiversité.
- En contribuant à l'accueil, l'information et l'orientation du public fréquentant un espace naturel.
- En participant aux suivis scientifiques et naturalistes alimentant les indicateurs de qualité de la rivière et des milieux ;
- En sensibilisant les différents publics sur la ressource en eau, ses aspects quantitatifs et qualitatifs ;
- En mobilisant les habitants autour d'actions liées à l'eau pour les reconnecter à la rivière.

Les activités qu'il est envisagé de confier au volontaire sont les suivantes :

- Accueillir et renseigner les usagers du site, les sensibiliser à la fragilité du milieu
- Créer des outils pédagogiques (ex : fiches espèces, jeux…) utiles pour l'accueil sur site, ou lors d'événements extérieurs (kakémono)
- Participer à la collecte des données sur la qualité de l'eau, la mobilisation d'un collectif engagé et la vulgarisation des données (suivi paramètre physico-chimiques, étude cincle plongeur)
- Participer au déploiement de la fresque du Guiers Mort (création d'un quizz, concertation avec les acteurs concernés, animation de la fresque si finalisée)
- Participer au projet d'Aire Terrestre Educative avec l'école de Saint Hugues
- Participer à la mise en réseau et à l'animation des acteurs locaux intéressés au projet ;
- Être force de proposition pour le partage, la diffusion et l'essaimage des résultats du suivi auprès des différents publics et acteurs locaux concernés : préparation d'animations et expositions, réalisations de montages vidéos de présentation du suivi, sorties découvertes sur le terrain, panneaux pédagogiques, organisation de concours photos, etc.

Le volontaire bénéficiera d'un encadrement et d'un accompagnement par les missions Biodiversité, Education, Forêt et Tourisme.
Un tuteur sera désigné au sein du Parc naturel régional de Chartreuse pour chacune des missions. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.
Le recrutement du volontaire se fait par l'intermédiaire de l'Agence du Service Civique qui diffuse les propositions de missions.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'autoriser la mise en place des missions de service civique telles que décrites ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à demander la prolongation de l'agrément,**
- **D'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions auprès d'éventuelles personnes morales,**
- **D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à la mise en place de ce service civique, notamment à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables s'y rapportant.**

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.7 – Création d'un poste de gestionnaire comptable et institutionnel à temps complet – grade adjoints administratifs territoriaux 2ème classe

RAPPEL SUR LA COMPOSITION DU SERVICE ADMINISTRATIF

4 postes sont actuellement pourvus au sein du service administratif du Parc :

- Responsable administrative et financière (exercice des fonctions à 90%)
- Accueil et secrétariat
- Moyens généraux
- Gestion administrative du personnel (embauche à compter d'avril 2024, à 80%)

Un 5ème poste est inscrit au tableau des effectifs : le poste de gestionnaire comptable mais il est vacant depuis le 31/12/2022 – date de départ de l'agent.

Compte tenu des besoins du service en lien avec la vacance du poste de gestionnaire comptable, un agent contractuel renforce l'équipe administrative.

OBJECTIFS

Afin que le syndicat mixte bénéficie de moyens couvrant l'ensemble des missions dévolues au service administratif, **il est proposé de créer un poste de gestionnaire comptable et institutionnel à temps complet – grade adjoints administratifs territoriaux 2ème classe.**
Le poste de gestionnaire comptable – rédacteur principal première classe sera supprimé après avis du Comité Social Territorial.

PROPOSITION DE DECISION
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget du syndicat mixte,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

PROFIL DE POSTE GESTIONNAIRE COMPTABLE ET INSTITUTIONNEL

Sous la responsabilité du responsable administratif et financier,

MISSIONS :
Assurer la comptabilité du Parc et de la réserve naturelle selon les règles de la comptabilité publique
Réaliser la gestion des subventions et leur suivi dans les tableaux de bord ad hoc
Assurer la gestion institutionnelle du Parc
Assurer une assistance administrative à l'équipe

Comptabilité
Exécution des dépenses conformément au budget prévisionnel,
Exécution des marchés publics
Exécution des recettes : émission des titres de recettes dont les cotisations statutaires
Gestion de la régie d'avance

Gestion des subventions
Gestion des demandes de versement de subventions relatives aux opérations portées par le Parc dont les subventions européennes : établissement des dossiers de demande, transmission et suivi financeurs, enregistrement dans les tableaux de suivi ad hoc
Gestion de l'archivage commun des dossiers de subventions

Gestion institutionnelle du Syndicat Mixte
Comité et bureau syndical : de la convocation au compte rendu (transmission des dossiers préalables, rédaction et gestion des délibérations, rédaction et diffusion des compte rendus, présence aux séances…)
Gestion des décisions du Président, des arrêtés et des conventions et de la relation aux élus

Assistance administrative à l'équipe
Gestion des fichiers collectifs (sur outil dédié) : tenue du fichier commun, entrée, mises à jour, sorties…

QUALIFICATIONS REQUISES :
Niveau minimum Bac +2 dans un des domaines du poste avec expérience significative sur poste similaire (au moins 3 ans)

Savoir connaissances
Connaissance des règles de la comptabilité publique
Connaissance du droit des collectivités locales, et des syndicats mixtes en particulier
Connaissance des modalités de financement des collectivités locales

Connaissance des règles juridiques d'élaboration des actes administratifs

Savoir faire
Maitrise des outils bureautiques
Maitrise des logiciels de comptabilité (Berger Levrault) et de gestion des contacts (Post Parc)
Maitrise des subventions européennes
Maitrise de l'instruction budgétaire et comptable M57
Maîtrise des règles de base de la commande publique
Maitrise de la dématérialisation des actes

Savoir être
Aisance relationnelle et rédactionnelle
Autonomie et polyvalence
Rigueur, sens de l'organisation, respect des délais
Confidentialité, discrétion (en raison de l'interaction très forte avec les élus)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'acter la création d'un poste de gestionnaire comptable et institutionnel à temps complet – grade des adjoints administratifs territoriaux 2ème classe à compter du 1er janvier 2025 selon le profil de poste annexé***

  Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.
  L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
  Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
  Par dérogation, sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.8 – Ouverture du poste de conservateur de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse aux agents de cadre B relevant de la filière administrative et technique (rédacteur et technicien)

CONTEXTE

La conservatrice de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse quitte son poste début 2025.
Il conviendra de pourvoir à son remplacement.
Afin d'avoir le plus de choix possibles dans les candidatures, il est proposé d'ouvrir le poste aux agents de cadre B relevant des grades suivants :
Rédacteur : rédacteur territorial, rédacteur 2ème classe, rédacteur 1ère classe
Technicien : technicien territorial, technicien 2ème classe, technicien 1ère classe

DESCRIPTIF DU POSTE

Le (la) conservateur(trice) est responsable de la politique de gestion de la Réserve Naturelle, qu'il (elle) anime et pilote. A ce titre, il (elle) coordonne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan de gestion, les activités scientifiques, les activités d'animation et de diffusion, la préparation des avis soumis au comité consultatif.

Le (la) conservateur(trice) propose et débat avec le directeur et son (ses) élu(e)s référent(e)s des propositions d'ordre stratégique pour la gestion de la réserve et le fonctionnement de la mission en lien avec les objectifs du plan de gestion.

MISSIONS

- Mise en œuvre, suivi et coordination des actions prévues au plan de gestion, mise en place de l'évaluation du plan de gestion et construction du nouveau plan de gestion ;
- Préparation du comité consultatif chaque année et co-portage du conseil scientifique commun (Parc/RNHC) en lien avec le ou la responsable du service BAP ;
- Suivi des relations avec les collectivités locales, les administrations et établissements de l'Etat, les partenaires socio-économiques, les associations, les propriétaires fonciers, etc. ;
- Animation des instances de concertation de la réserve et gestion des conflits d'usage ;
- Gestion administrative, financière et comptable de la réserve, avec les services du parc ;
- Management de l'équipe de la réserve : coordination et suivi des activités des agents ;
- Préparation des avis d'autorisations de travaux pour le comité consultatif, le CSRPN et la CDNPS :
- Contribution aux suivis de terrain, encadrement de chantier autorisés par le comité consultatif, mission de surveillance et d'animation du territoire, etc. A ce titre, il (elle) peut être amené(e) à se déplacer en terrain de montagne dans diverses conditions météorologiques, réaliser des conférences ou des animations ou formation pour divers publics.
- Il (elle) participe également à l'activité générale du Parc pour le volet « patrimoine naturel » et aux actions transversales conduites par le Parc au titre de son activité générale (révision de charte, animations spécifiques, etc.) ;
- Il (elle) remplit une mission prospective, avec montage et suivi de projets pour le développement de la réserve naturelle : animation territoriale, valorisation des actions, communication, recherche de financements et mise en place de partenariats ;
- Il(elle) contribue en tant qu'expert(e) sur des analyses de projets situés dans le Parc mais hors RN et qui peuvent impacter de manière directe ou indirecte la RN ;

QUALIFICATIONS REQUISES :

Formation supérieure, idéalement en sciences de la terre et de la vie, et expérience importante dans le domaine de la gestion des espaces naturels de montagne.

Savoir/connaissance

- Intérêt et culture personnelle pour les questions naturalistes indispensable et connaissance du fonctionnement des écosystèmes montagnards, si possible ;
- Connaissance des procédures juridiques et administratives liées aux espaces protégés.

Savoir-faire

- Capacités d'autonomie et de prise de responsabilités ;
- Gestion d'équipe, encadrement.
- Grande rigueur dans le travail indispensable ;

Savoir-être (qualités et aptitudes)

- Aptitudes au travail en équipe et plus précisément à l'animation d'une équipe technique qualifiée : savoir-faire exprimer les points de vue et les compétences, savoir décider.
- Aptitudes à la négociation et qualités de persuasion ;
- Vision prospective.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'acter la création du poste de conservateur(trice) de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse à temps complet pouvant être pourvu :***
  - ***par un fonctionnaire du cadre d'emplois de la catégorie B relevant des grades de rédacteur territorial, rédacteur 2ème classe, rédacteur 1ère classe, technicien territorial, technicien 2ème classe, technicien 1ère classe ;***
  - ***par un agent contractuel en application du Code Général de la Fonction publique.***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.9 – Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

RAPPEL :
Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des postes de travail du Parc.

OBJECTIFS
Le tableau des effectifs doit être mis à jour compte tenu des suppressions et créations de postes qui ont eu lieu depuis le 15/12/2021 :

- Suppression du poste d'animateur OCMMR (attaché) : la mission n'est plus menée par le Parc
- Suppression du poste de chargé de projet de l'animation LEADER (rédacteur) : remplacé par le poste de chargé de projet de la coordination et de l'animation LEADER du GAL entre lacs et montagnes.
- Suppression du poste de chargé de projet agriculture à caractère généraliste (technicien principal 2ème classe) : remplacé par le poste de chargé de projet alimentation et pastoralisme.
- Suppression du poste de responsable forêt filière bois (attaché) : la personne occupant le poste de responsable forêt filière bois a quitté le Parc. Ses missions ont été reprises en partie par le technicien forestier.
- Suppression du poste de chargé de projet de l'animation de la CFT (attaché) : les missions de la forêt filière bois et de l'animation de la charte forestière de territoire sont assurées par le technicien forestier.
- Suppression du poste de chargé de projet de l'animation de la CFT (technicien) : les missions de la forêt filière bois et de l'animation de la charte forestière de territoire sont assurées par le technicien forestier.
- Suppression du poste de gestionnaire du personnel (rédacteur) : mutation de l'agent dans une autre collectivité – agent remplacé Cf ci-dessous.
- Suppression du poste de gestionnaire du personnel à 50% (rédacteur, adjoint administratif) : les grades avaient été créés pour recruter le nouveau gestionnaire RH.
- Suppression du poste de gestionnaire du personnel à 80% (rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe, adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe) : les grades avaient été créés pour recruter le nouveau gestionnaire RH.
- Suppression du poste de gestionnaire du personnel à 100% (adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe) : les grades avaient été créés pour recruter le nouveau gestionnaire RH.
- Création du poste de chargé de projet de la coordination et de l'animation LEADER du GAL entre lacs et montagnes (rédacteur).

- Création du poste de chargé de projet alimentation et pastoralisme technicien principal 2ème classe).
- Création du poste de gestionnaire du personnel à 100% (adjoint administratif).
- Création du poste de chargé de projet géomatique (technicien principal 1ère classe).
- Création du poste de gestionnaire comptable/institutionnel (adjoint administratif principal 2ème classe).
- Création du poste de conservateur de la RN cadre B (rédacteur territorial, rédacteur 2ème classe, rédacteur 1ère classe, technicien territorial, technicien 2ème classe, technicien 1ère classe).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'acter les suppressions et créations de postes telles que définies ci-dessus,***
- ***D'approuver le tableau des effectifs mis à jour tel que présenté ci-dessous,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 11/12/2024

EMPLOIS	GRADES/CADRE D'EMPLOI	OUVERT	POURVU	VACANT
Direction	Attaché hors classe	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	0.9	0
Finances	Attaché hors classe	1	0	1
Comptabilité/institutionnel	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0	1
Gestion du personnel	Adjoint administratif	1	0.8	0
Accueil	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	1
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	0
Responsable de l'information géographique	Ingénieur territorial	1	1	0
Chargé de projet géomaticien	Technicien principal 1ère classe	1	1	0
Technicien forestier	Technicien principal 1ère classe	1	1	0
Responsable mission tourisme	Attaché territorial	1	1	0
Responsable mission patrimoine culture	Attaché	1	1	0
Communication	Attaché	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	0.9	0
Responsable biodiversité aménagement et paysage	Attaché territorial	1	0.9	0
Chargé de mission Natura 2000	Technicien principal 1ère classe	1	1	0
Chargé de mission biodiversité	Technicien principal 2ème classe	1	1	0
Chargé de projet alimentation et pastoralisme	Technicien territorial	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
Chargé de projet mobilité	Rédacteur territorial	1	1	0
Chargé de projet séjours et filières	Rédacteur territorial	1	1	0

Chargé de l'animation LEADER du GAL entre lacs et montagnes	Rédacteur territorial	1	1	0
Chargé de projet évaluation du plan de gestion et étude de fréquentation	Rédacteur territorial	1	1	0
Conservateur RN	Attaché	1	1	0
Conservateur RN	Cadre B	1	0	1
Gardes RN	Technicien principal 1ère classe	2	2	0
Garde animateur RN	Technicien territorial	1	1	0

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – CULTURE ET PATRIMOINE

6.1 – Coups de pouce à manifestations 2025 – Session 1

Point présenté par Anne GERIN, Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine.

Le Parc de Chartreuse propose un soutien aux manifestations du territoire, selon un règlement interne et des critères liés à la Charte du Parc, aux publics visés, à la prise en compte de démarche éco-responsable au sein de l'évènement et au maillage territorial.

Une sélection des évènements est opérée après appel à candidatures diffusé sur le territoire, sur le site web du Parc et aux acteurs. Le premier appel à candidature, pour sélectionner des évènements se tenant ou démarrant entre janvier et juillet 2025, a été lancé et diffusé fin août 2024 avec clôture de la réception des dossiers au 15 octobre 2024.

Rappel des critères généraux :

- Le porteur de l'évènement a son siège sur le territoire du Parc, ou proche et réalise un évènement sur le territoire du Parc.
- La manifestation répond aux axes de la Charte et à des critères d'éco-responsabilité.

Le soutien proposé pourra prendre la forme d'une subvention ou de la prise en charge directe d'une facture (avec devis préalable fourni, au nom du Parc).

Le soutien aux manifestations pour 2025, session 1 proposé :
Pour la première session 2025, 28 dossiers ont été réceptionnés suite à l'appel à candidatures.

Le Parc souhaite conforter son soutien à 2 grands évènements du territoire, l'un culturel, l'autre sportif avec lesquels un partenariat existe de longue date : **Livres en Marches**, piloté par l'association Inform'action et **Le Trail du Grand Duc** piloté par Chartreuse Tourisme. Cela se traduira par l'élaboration d'**une convention triennale**, déterminant un montant de soutien et les engagements de chacune des parties.

Enfin, le tour de France féminin 2025 passera dans le Parc de Chartreuse le vendredi 01/08 avant d'arriver à Chambéry, ville d'arrivée et de départ. Le Parc de Chartreuse apportera son concours à Chambéry, ville-porte du Parc, afin que cette manifestation se déroule dans de bonnes conditions à hauteur de 2 000 € pris sur la ligne "soutien aux manifestations".

EPCI	Commune(s)	Porteur projet	Evènement dates	aide votée	Votes en voix
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre d'Entremont 38/73	AADEC	Passe-Montagne 26/01/2025	600	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Miribel les Echelles	Cie Turak Théâtre	La Turakie fait son K-barré 05-10/05/2025	500	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Christophe-la-Grotte	Asso Les Passeurs d'Histoire	spectacle sur la Voie sarde (saison 2) 12 dates en juillet-août 2025	750	Pour : 39
CC Le Grésivaudan	Barraux, Chapareillan, St-Ismier, La Terrasse, Les Marches	Asso Itinéraire Bis	Saison musicale itinéraire Bis Février- Juillet 2025	700	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	4 communes du PNRC à définir	Solfacirc	Tournée 2025 Circaêtre en Chartreuse printemps/début été 2025	200	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	La Ruchère, St-Hugues, Le Désert, Le Sappey	Asso Chartreuse Nordique	Les Nocturnes de Chartreuse 15/01 au 26/02/2025	500	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	St-Pierre d'Entremont 73	Asso Atelier SOLA	Festival Résonances Avril ou Juin 2025	300	Pour : 39
CAPCV	Merlas	L'Autre Compagnie	Être ensemble de Forêts 13-14/06/2025	500	Pour : 39
Grenoble Alpes Métropole	Le Sappey-en-Chartreuse, Sarcenas	Asso La Bonne Fabrique	Festival Sappey'tille Fin Mai- mi Juillet 2025	650	Pour : 39
Grenoble Alpes Métropole	Le Sappey en Chartreuse	Asso Le Sappey en Poésie	Le Printemps des Poètes : Sappey en Poésie 01/03/2025	200	Pour : 39
CC Le Grésivaudan	4 communes : Barraux, Bernin, Le Touvet, Crolles.	Asso Grésivaudan Blues Festival	Festival Grésiblues 29/06 - 04/07/2025	800	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Laurent-du-Pont	Asso Solfacirc	Festival Le Guiers fait son cirque 11-14/06/2025	700	Pour : 39
Grand Chambéry	Chambéry	Commune	Tour de France féminin 08/2025	2000	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse	Asso Pic Livres	Rencontres BD Bulles et Flocons - 02/03/2025	350	Pour : 39
CC Le Grésivaudan	Le Touvet	Commune	Baz'Art dans les rues 17/05/2025	400	Pour : 39

CC Cœur de Chartreuse	Saint-Laurent-du-Pont	Asso Chartreuse Alimentation Paysanne	Journée A l'Air Libre Avril ou Mai 2025	400	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Laurent-du-Pont	OT Cœur de Chartreuse	Fête des fromages de Chartreuse 13/04/2025	600	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse (départ)	Chartreuse tourisme	35ème Trail du Grand-Duc 28 et 29/06/2025	1000	Pour : 38 NPPV : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN)
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse	Comité d'animation	Les RDV du P'tit Son 20/06 au 25/07/2025	600	Pour : 39
Grenoble Alpes Métropole CC Cœur de Chartreuse	Saint-Egrève, Saint-Pierre d'Entremont, Saint-Laurent-du-Pont	Association Naatur	Tout va Piano 24-25/05/2025 + 1 date en juin	400	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse	Association Endimanchés	Festival Les Endimanchés 12-13/07/2025	800	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Joseph de Rivière	Asso l'Echo Alpin	Bal folk 05/04/2025	100	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse Grand Chambéry	Saint Thibaud, Cognin, Vimines, Les Echelles, Saint Laurent-du-Pont	Association Instinct'taf	Festival Zygomatic 10-26/04/2025	700	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Joseph de Rivière	Association Le Sac à jouets	GreenShow 08/02/2025	250	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse Grenoble Alpes Métropole	Col de Porte : Sarcenas/ St-Pierre de Chartreuse	Asso Ski Nordique Chartreuse	Coupe de France Biathlon U17 à Seniors 01 et 02/02/2025	600	Pour : 39
CC Lac d'Aiguebelette	5 communes en Chartreuse	Association Art en Lac	Expos Art en Lac 30/05-1er/06/2025	500	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse	Association Saint-Hugues Les Egaux	Week-end plein air, biathlon et tir à l'arc 08-09/02/2025	100	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse	Asso Trail Nature Organisation	Raidlight Trail Festival 30-31/05 et 01/06/2025	500	Pour : 39
TOTAL session 1				**15 700**	

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider les aides à manifestation au regard des critères définis,***
- ***De valider le principe d'une convention triennale pour les manifestations Livres en Marches et Le Trail du Grand Duc,***
- ***De valider le soutien à Chambéry pour le tour de France féminin 2025,***
- ***D'autoriser le Président à engager les dépenses à afférentes et à signer tout document lié à ces demandes***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix): 39
Pour : 39 (pour 27 manifestations) 38 (pour 1 manifestation)

Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 B. PICHON-MARTIN pour le Trail du Grand-Duc

6.2 – Soutien aux sportifs de haut niveau 2025

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente déléguée à l'éducation au territoire et aux évènements sportifs.

Le Parc de Chartreuse a mis en place en 2018 un soutien aux jeunes sportifs chartroussins de haut-niveau, représentant des disciplines emblématiques de la Chartreuse, de la montagne et des sports de nature, selon les critères suivants :

1. Considérer les disciplines sportives de pleine nature pratiquées en Chartreuse
2. Sportifs prioritairement licenciés dans une association/club dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC) ou environs, et de représenter son association effectivement dans les compétions régionales et nationales. Le cas échéant vivre en Chartreuse et la représenter dans les compétitions
3. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport haut niveau.
4. Avoir obtenu des titres ou des podiums en championnat de France, compétitions nationales ou internationales

Ce soutien ouvre la possibilité de mobiliser les sportifs partenaires sur des temps forts en lien avec le Parc, sur des aspects communication des actions du Parc et éducation au territoire.
L'athlète s'engage sur 4 à 6 actions en lien avec le Parc : mettre en valeurs les paysages du Parc lors des entraînements sur des posts privés en citant le Parc, renforcer l'appartenance de la commune d'origine au Parc en intégrant un article dans le bulletin municipal, de mettre en avant la Chartreuse lors des événements auxquels ils participent, ou encore d'être ambassadeur auprès des écoliers par exemple**.**
L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou évènementielle.

Pour 2025, 8 sportifs ont formulé une demande de soutien :
- **Jules Lapierre** pour le Ski de fond – 28 ans (Sarcenas)
- **Victor Lovera** pour le Ski de fond – 24 ans (Le Sappey en Chartreuse)
- **Lou Thiévent** pour le Biathlon – 21 ans (Le Sappey en Chartreuse)
- **Liv Bouvier-Breyton** pour le Biathlon – 18 ans (Entremont le Vieux)
- **Marion Martinet** pour l'athlétisme – 18 ans (Entremont-le-Vieux)
- **Jules Michel-Mazan** pour le ski alpin (slalom / Géant) – 19 ans (Saint-Pierre de Chartreuse)
- **Juliette Prodhomme** pour le ski-joering, canicross et canipédicycle – 32 ans (Miribel les Echelles)
- **Benjamin Mathon** pour le ski joering, canicross et caniVTT – 38 ans (Miribel les Echelles)

Ces sportifs seront soutenus pour la poursuite de leur carrière sportive, leurs entraînements et participations aux compétitions nationales.

Il sera demandé de porter les couleurs et le logo du Parc dès que c'est possible sur les événements auxquels participe l'athlète, donner de leurs nouvelles sportives sur les réseaux sociaux, et être éventuellement présent sur un temps fort du Parc et associer leur image sportive à celle du Parc.

Il est proposé un partenariat plus fort pour 2 sportifs « seniors » ayant réalisés des résultats importants et participants à des compétitions internationales en 2025 : **Jules Lapierre et Juliette Prodhomme.**

Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties. Il y sera précisé l'obligation faite au club de reverser l'aide allouée au sportif nommément désigné.

SOUTIENS AUX SPORTIFS POUR 2025

Nom de l'athlète	Club	Résidence	discipline	Soutien Parc
Jules Lapierre	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Sarcenas	Ski de fond	1 000 €

Victor Lovera	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Le Sappey en Chartreuse	Ski de fond	700 €
Lou Thiévent	Ski Nordique Chartreuse (SNC	Le Sappey en Chartreuse	Biathlon	500 €
Juliette Prodhomme	Club Rhône-Alpin de Cani-Cross	Miribel les Echelles	Ski Joering et Canicross	1000 €
Benjamin Mathon	Club Digue Dingue Dogs (Grenoble)	Miribel les Echelles	Ski joering et canicross	500 €
Liv Bouvier-Breyton	Ski Club d'Entremont-le-Vieux	Entremont-le-Vieux	Biathlon	200 €
Marion Martinet	Club Athlétique Pontcharra la Rochette Grésivaudan (CAPRG)	Entremont-le-Vieux	Athlétisme (cross demi-fond steeple)	200 €
Jules Michel-Mazan	Club des sports de Courchevel	Saint-Pierre de Chartreuse	Ski Alpin (Géant et slalom)	200 €
TOTAL				**4 300 €**

Véronique MOREL trouve que l'information n'a pas été diffusée très clairement, elle indique que Fanny QUOY ne savait pas qu'il fallait renouveler la demande. Ça serait bien de prévenir les athlètes déjà suivi régulièrement.

Stéphanie BREYTON et Anne GERIN proposent de faire passer l'information aux communes pour une meilleure diffusion.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical décide :

- ***De valider les soutiens sportifs 2025 au regard des critères définis,***
- ***D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Stéphanie BREYTON)

6.3 – Rur'Art – Histoires et palettes

Point présenté par Anne GERIN, Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine.

CONTEXTE
La Charte du Parc identifie la culture et l'éducation au territoire comme des leviers d'émancipation, de citoyenneté et d'éveil aux enjeux environnementaux, sociétaux actuels et à venir.
Ces leviers sont mobilisés dans le cadre d'actions de sensibilisation et notamment dans le lien avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan au travers d'un Plan d'Education Artistique et Culturelle dont le Parc de Chartreuse est partenaire et acteur par convention.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION
Réaliser de façon participative et concertée un ensemble de 5 fresques, dans 5 villages du secteur Grésivaudan du Parc de Chartreuse.
Le processus s'appuie sur un principe de médiation qui permet l'expression citoyenne et des droits culturels des habitants et acteurs locaux concernés de tous âges.
Il s'agit de construire des temps de médiations autour de la connaissance et de la conscience du territoire de vie des publics visés, guidés à la fois par des médiateurs des patrimoines (culturel, naturel, paysager, historique), de l'éducation au territoire, et des temps d'ateliers de collecte de paroles, témoignages, expressions et perceptions des publics de leur propre village et territoire en tant qu'habitants et citoyens.

Ce processus de médiation sera complété et suivi par un ou des artistes plasticiens de fresque murale et street art, pour traduire avec les participants des sujets issus des temps de médiations/ateliers et choisis collectivement, sur un support mural dans l'espace public mis à disposition par la commune.

Cette œuvre commune contribuera aussi à égayer le cadre de vie quotidien des habitants.
Les fresques pourront *in fine* être reliées par un circuit de visite.

CALENDRIER
L'opération prévoit un démarrage en septembre 2025 et un déroulement sur toute l'année 2026.

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses	**€ HT**	**Recettes**	€
Interventions médiation territoire/patrimoine	25 000,00	Contrat Parc (CD38)	4 551,96
Interventions médiation artistique / ateliers création (y compris fournitures)	20 000,00	Leader	25 000.00
Communication , cartels et webdoc	1 250,00	PLEAC Grésivaudan (CCLG + DRAC)	10 469,51
Coordination (montant forfaitaire pour 160 heures de frais de personnel interne au Parc)	7 088,64	PNRC (Autofinancement du Maître d'ouvrage)	4 213,25
		Région (« culture en territoire - 2025 »)	9 103,92
Total	**53 338,64 €**	**Total**	**53 338,64 €**

Anne GERIN précise que ce genre de fresque est répandu sur le territoire Grésivaudan/Belledonne. Il s'agit là de faire participer un public qui est éloigné de la culture.
Artur FATELA précise que cela permet d'intégrer une action concrète dans le PLEAC et qui sera visible et restera en place.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions des autres financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à lancer un marché public à procédure adapté (MAPA) pour cette opération et signer tous les documents concernant la passation de ce marché public,***
- ***D'autoriser le Président ou les Vice-présidentes en charge de la culture et de l'éducation à signer tous documents se rapportant à cette décision, et à entreprendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7 – SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL

Point présenté par Artur FATELA, Directeur

7.1 – Convention de mise à disposition d'un contractuel de droit public au PNR de Chartreuse par le PNR du Pilat pour une mission d'accompagnement et de déploiement de Géotrek et Géonature

CONTEXTE
Le Parc de Chartreuse est lauréat d'un appel à projet au titre du Fonds vert afin de mettre en œuvre « une gestion partagée des activités humaines sur les sites naturels majeurs du territoire ».
Il s'agit notamment de déployer les applications « Géonature et Géotreck »
Afin de gagner du temps, le Parc de Chartreuse souhaite se faire accompagner par un expert ayant déjà déployé ces applications au sein de plusieurs Parcs de la Région.

LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
La convention de mise à disposition définit les modalités et le partage des coûts du poste de Xavier ARBEZ pour son travail sur « Géonature et Géotreck ».
Cette convention est établit pour une durée de trois ans renouvelable si besoin.
La répartition annuelle du temps de travail de l'agent mutualisé est définie au prorata du nombre de Parcs signataires de la convention et du volume de temps de travail nécessaire à la mise en œuvre des projets.
L'estimation du volume de temps de Xavier ARBEZ pour son travail sur Géonature et Géotreck est d'environ une vingtaine de jours par an.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider la convention de mutualisation avec le PNR du Pilat pour une partie du poste de Xavier ARBEZ pour le travail sur Géonature et Géotreck;***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et notamment la convention.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8 – POLITIQUES TERRITORIALES

Point présenté par Artur FATELA, Directeur

8 .1 – Fonctionnement du programme LEADER *Entre Lacs et Montagnes* pour 2025

RAPPEL
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse est en charge de la coordination du programme LEADER du vaste territoire « Entre Lacs et Montagnes » sur la période 2023-2027.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION
Il s'agit du financement du poste de coordinatrice du programme LEADER, ainsi que des frais annexes à la mission de coordination (cotisation aux réseaux, animation du GAL et valorisation des projets).

Principales missions liées à la coordination :

- Animer et coordonner l'équipe LEADER
- Organiser et animer les réunions du Comité de Programmation, du COTECH et des Rencontres Territoriales LEADER – en concertation avec l'équipe LEADER
- Participer à l'organisation et l'animation des Comités d'Auditions Territorialisés
- Organiser les Appels à Projets en lien avec les EPCI, le Comité de Programmation
- Être référent/e du GAL auprès de l'autorité de gestion, des autres territoires, des financeurs
- Assurer le suivi et l'évaluation du programme
- Assurer la communication et valorisation
- Suivre et animer les projets de coopération et les projets transversaux
- Suivre la maquette financière - en supervision - afin de répondre à la Région et aux élus
- Participer aux réunions des réseaux
- Soutien ponctuels à l'animation territoriale et à la gestion du programme

PLAN DE FINANCEMENT - 2025

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges (*0,95 ETP annuel / coût forfaitaire programme LEADER*)	52 190,11 €	Europe Leader (80%)	56 078,07 €
Coûts indirects et déplacements (*forfait programme LEADER)*	10 438,02 €	Parc (20%)	14 019,52 €
Adhésion au réseau LEADER FRANCE	750.00 €		
Création en interne d'un outil de valorisation et suivi des projets *(coût forfaitaire du programme LEADER pour 70 heures de travail)*	3101,28 €		
Animation du GAL : organisation de 2 journées de visites de projets réalisés – à destination des instances de gouvernance du programme LEADER (trajets en car)	3 618,18 € HT		
Total	**70 097,59**	**Total**	**70 097,59 €**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision,***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Artur FATELA annonce la date de l'inauguration de la Maison du Parc : le samedi 14 juin à 11h.
Ce sera aussi l'occasion de fêter les 30 ans du Parc, où sont invités de nombreux partenaires (associations, conseil scientifiques…), avec des animations prévues toute la journée pour mettre en valeur le territoire, avec des conférences, des concerts, des producteurs, des artisans…

Dominique ESCARON fait part de son inquiétude quant à cette période complexe, toutes les collectivités sont touchées par la crise économique qui s'annonce, par la baisse des dotations de l'Etat, le taux de recouvrement de TVA qui dégringole…

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 40

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :
https://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/

ANNEXE :

BUREAU SYNDICAL 11 décembre 2024 – 18h30 **ST PIERRE DE CHARTREUSE**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	**5° COLLEGE** 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	BREYTON Stéphanie
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard
GERIN Anne	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	**6° COLLEGE** 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	**7° COLLEGE** 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	PICHON-MARTIN Bertrand

Membres invités : MADELRIEUX Sophie, Co-présidente du Conseil scientifique
Membres de l'équipe technique : FATELA Artur, MALLIER Peggy et BELMONT Laure et ROY Sophie (pour partie)

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE *pouvoir = 6 voix*	***5° COLLEGE*** *pouvoir = 1 voix*
BERANGER Nathalie à REY Freddy	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
VIAL Cédric à REY Freddy	GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE *pouvoir = 1 voix*	
	6° COLLEGE *pouvoir = 1 voix*
3° COLLEGE *pouvoir = 1 voix*	BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie
WOLFF Corine à GERIN Anne	BOUZON Elodie
GUIGUE Gilbert	DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard
	EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
4° COLLEGE *pouvoir = 1 voix*	LAVAL Sylvain à GERIN Anne
BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie	POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
HABFAST Claus à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
	7° COLLEGE *1 représentant = 1 voix*
	MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

RAVIER François, Préfet de la Savoie
SIMPLICIEN Laurent, Sous-préfet de l'Isère
BRUN Jean-Jacques, Co-président du Conseil scientifique